

Brevet fédéral

# Informaticien Informaticienne

- Formation accélérée : avril 2010 - mai 2011
- Formation standard : octobre 2010 - mai 2012



EDU OUA

Certificat suisse de qualité  
pour les institutions de formation continue

VOTRE FORMATION  
CONTINUE

virgile  
formation

**Virgile Formation**

Quai Maria-Belgia 18  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 19 62  
[www.virgile.ch](http://www.virgile.ch)

VOTRE SPECIALISTE EN FORMATION CONTINUE

# Table des matières

• La Formation en Suisse	3
• Formations I-CH	4
• Portrait d'I-CH	4
• Renseignements	5
• Groupe cible	5
• Conditions d'admission	5
• Objectifs de formation	5
• Contenu (modules)	6
• Méthode de travail	7
• Matières d'examen	7
• Titre obtenu	7

## **Formation accélérée**

• Durée	8
• Horaire	8
• Travail autonome	8
• Examens	8
• Lieux des cours	8
• Vacances	8
• Inscription	8
• Finance de cours	8
• Conditions de retrait	8

## **Formation standard**

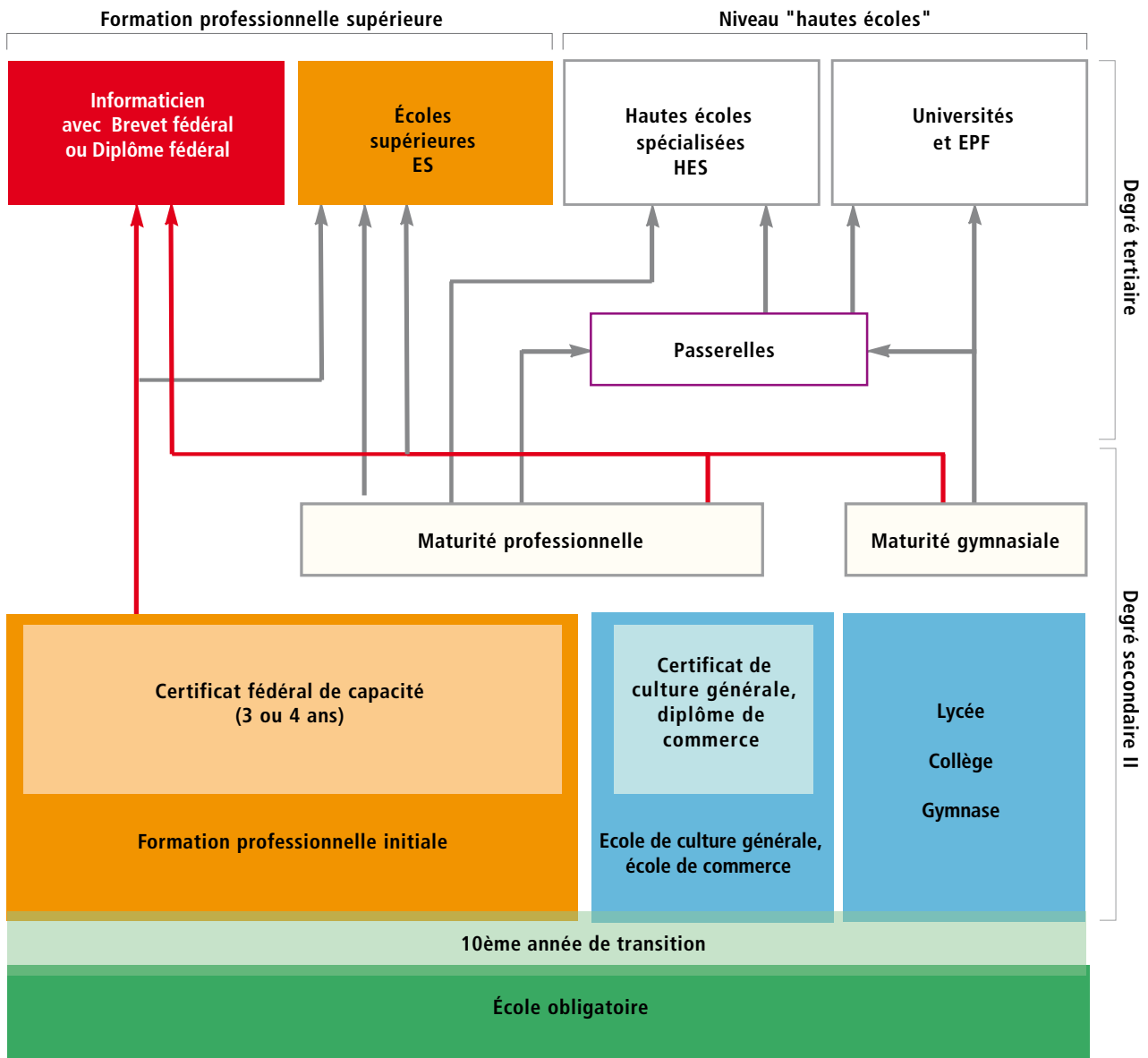
• Durée	9
• Horaire	9
• Travail autonome	9
• Examens	9
• Lieux des cours	9
• Vacances	9
• Inscription	9
• Finance de cours	9
• Conditions de retrait	9

• Formations continues chez Virgile Formation	10
• Horaire du secrétariat	10
• Contrat de formation	11

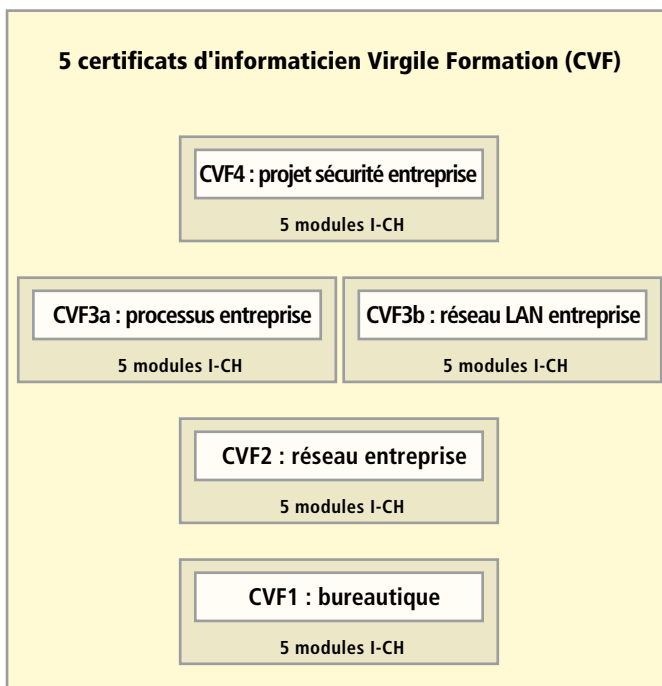
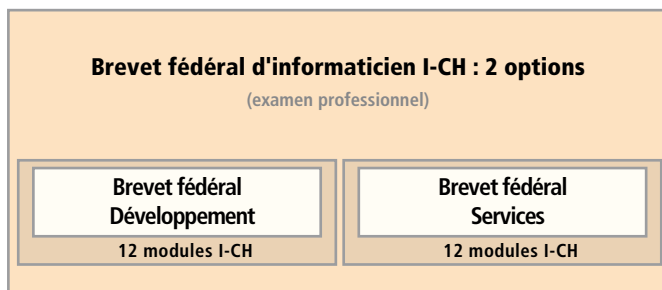
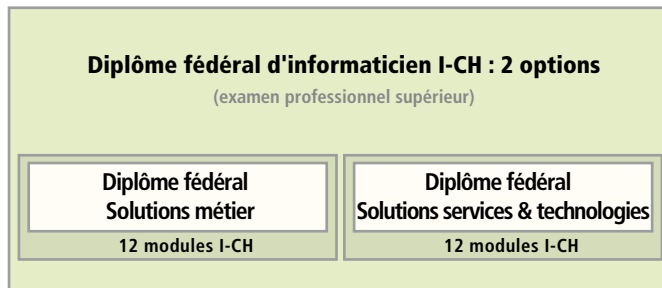
# La Formation en Suisse

## Forme épiciène

Pour la commodité de la lecture, nous avons privilégié la forme épiciène des mots, le masculin désignant les deux genres.



## Formations I-CH



## Portrait d'I-CH

La société coopérative Formation professionnelle informatique Suisse I-CH est l'organisation du monde du travail responsable de la formation professionnelle informatique. Notamment en charge de l'examen professionnel supérieur, elle soutient ses membres par l'organisation et la coordination d'une formation professionnelle informatique flexible, orientée vers le futur et qui répond aux exigences du monde du travail.

La formation professionnelle informatique est composée de la formation initiale, de la formation professionnelle supérieure ainsi que de la formation continue dans des métiers dont la valeur ajoutée découle essentiellement de qualifications en informatique. I-CH fournit dans toute la Suisse des informations exhaustives concernant les contenus et les formes des formations initiales et continue en informatique. Elle suit de près l'évolution de la formation professionnelle, crée au besoin de nouvelles qualifications et intègre dans son travail les résultats de la recherche et du développement.

I-CH exerce ses missions d'entente avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) ainsi qu'avec les autorités cantonales.

## Renseignements

### Secrétariat

Mme Corinne Valloton

Tél. 021 921 19 62

Email : [cvallotton@virgile.ch](mailto:cvallotton@virgile.ch)

### Chef de file

M. Albin Baptista, Président GRI

## Groupe cible

La formation du brevet est destinée aux personnes souhaitant développer leurs compétences en management dans le domaine informatique et obtenir une reconnaissance officielle de leurs qualifications professionnelles. La formation s'adresse à des informaticiens.



## Conditions d'admission

Sont admis à l'examen final les candidats qui :

- sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité d'informaticien et peuvent attester d'une activité professionnelle d'au moins 2 ans en informatique;  
ou
- sont titulaires d'un certificat fédéral de capacité, d'un diplôme d'une école secondaire supérieure ou d'un titre équivalent et peuvent attester d'une activité professionnelle d'au moins 4 ans en informatique;  
ou
- peuvent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 6 ans en informatique.

L'admission à l'examen final nécessite la certification des deux tests inter-modulaires.

L'OFFT décide de l'équivalence des certificats et des diplômes étrangers.

## Objectifs de formation

En réussissant le brevet fédéral d'informaticien, le titulaire démontre qu'il a acquis, par l'expérience professionnelle et une formation théorique, des connaissances et des compétences lui permettant d'assumer dans le domaine de l'informatique, des tâches complexes et impliquant des responsabilités élevées.

L'examen comprend deux options :

- Développement;
- Services.

La partie tronc commun de la profession est identique pour les deux options. Les exigences détaillées figurent dans le profil de qualification exposé dans les directives ainsi que sur le site [www.i-ch.ch](http://www.i-ch.ch)

## Contenu (modules)

### Tronc commun

1. 166 : Gestion de la sécurité / assurer la protection des données
2. 176 : Gestion de la sécurité / assurer la sécurité d'un système
3. 168 : Ingénierie de procédures / définir les exigences envers un système et procéder à des évaluations

#### Examen modulaire I

4. 167 : Ingénierie de procédures / Analyser, décomposer et regrouper des procédures d'entreprise
5. 189 : Gestion de la qualité / concevoir et implanter un système d'assurance qualité
6. 191 : Gestion de projet / conduire un projet partiel

#### Examen modulaire II

7. 170 : Ingénierie de procédures / rassembler, intégrer et rediffuser des informations de gestion et de pilotage
8. 197 : Technologie de l'information / développer et implanter un concept de gestion des versions et des configurations
9. 227 : Gestion de la qualité / concevoir et effectuer des tests relatifs aux projets

#### Examen final première journée

### Développement

1. 175 : Ingénierie d'applications / concevoir et implanter un système applicatif procédural
2. 222 : Ingénierie d'applications / concevoir des applications orientées objets
3. 249 : Gestion de projet / initialiser et gérer des projets informatiques partiels

#### Examen final deuxième journée

### Services

1. 177 : Gestion des prestations / assurer la gestion des dysfonctionnements
2. 228 : Gestion des prestations / s'assurer de la satisfaction de la clientèle
3. 207 : Economie d'entreprise / Evaluer et budgétiser les prestations

#### Examen final deuxième journée

## Méthode de travail

Etudes de cas - Travaux de groupe - Formation par des chargés de cours actifs dans la branche enseignée  
Tests réguliers en classe.

## Matières d'examen

Modulaire 1 :	écrit, 3 heures Modules 166, 176, 168
Modulaire 2 :	écrit, 3 heures Modules 167, 189, 191
Final	
Partie tronc commun :	écrit, 3 heures pondération simple (première journée)
Partie spécifique à l'option :	écrit, 6 heures, pondération simple (deuxième journée)

Evaluation, attribution des notes, conditions de réussite et répétition de l'examen final :  
*Cf. Règlement, art. 6*

Organisation de l'examen final, retrait et exclusion :  
*Cf. Règlement art. 4*

Les dates et coûts des examens de même que les descriptif et règlement se trouvent sur le site :  
[www.i-ch.ch](http://www.i-ch.ch)

## Titre obtenu

Les titulaires du brevet sont autorisés à porter le titre protégé de:

- Informaticienne / Informaticien avec brevet fédéral
- Informatikerin / Informatiker mit eidgenössischem Fachausweis
- Informatica / Informatico con attestato professionale federale

La traduction anglaise recommandée est IT specialist with Advanced Federal Certificate of Higher Vocational Education and Training.

## Formation accélérée

### Durée

- 384 périodes (12 périodes par semaine);
- **4 trimestres de 8 semaines dès le 15 avril 2010;**
- Fin en mai 2011.

### Horaire

Formation en journée, les mardis et jeudis de 13h30 à 18h30.

### Travail autonome

~6 heures par semaine.

### Examens

Les examens fédéraux sont organisés par I-CH  
Inscription et paiement : [www.i-ch.ch](http://www.i-ch.ch).

#### Dates des tests inter-modulaires

- 6 juillet 2010
- 5 octobre 2010
- 2 février 2011
- 5 avril 2011

#### Examen final

- les 24 & 25 mai 2011

### Lieu des cours

Lausanne :  
Lieu à définir.

### Vacances

Dans la mesure du possible, selon le système scolaire cantonal vaudois.

### Inscription

Au secrétariat, par poste, ou sur notre site [www.virgile.ch](http://www.virgile.ch).  
Dernier délai d'inscription : le 26 mars 2010.

### Finance de cours

Fr. 9'000.- (taxe d'examen et supports de cours non compris)

Payables comme suit :

Fr. 2'250.- par trimestre (4 trimestres) ou  
Fr. 750.- par mois (12 mois)

### Conditions de retrait

Voir conditions générales au dos du bulletin d'inscription.



## Formation standard

### Durée

- 384 périodes (8 périodes par semaine);
- **6 trimestres de 8 semaines dès le 26 oct. 2010;**
- Fin en mai 2012.

### Horaire

Formation en emploi, les mardis et jeudis de 17h45 à 21h00.

### Travail autonome

~4 heures par semaine.

### Examens

Les examens fédéraux sont organisés par I-CH.  
Inscription et paiement : [www.i-ch.ch](http://www.i-ch.ch).

#### Dates des tests inter-modulaires

- 5 avril 2011
- 5 juillet 2011
- 4 octobre 2011
- février 2012
- avril 2012

#### Examen final

- Fin mai 2012

### Lieu des cours

Lausanne :  
Lieu à définir.



### Vacances

Dans la mesure du possible, selon le système scolaire cantonal vaudois.

### Inscription

Au secrétariat, par poste, ou sur notre site [www.virgile.ch](http://www.virgile.ch).  
Dernier délai d'inscription : fin septembre 2010.

### Finance de cours

Fr. 9'000.- (taxe d'examen et supports de cours non compris)

Payables comme suit :

Fr. 1'500.- par trimestre (6 trimestres) ou  
Fr. 500.- par mois (18 mois)

### Conditions de retrait

Voir conditions générales au dos du bulletin d'inscription.

# Formations continues chez Virgile Formation

## Comptabilité

- Certificat comptabilité orientée pratique (Vevey)
- Certificat comptabilité générale (Lausanne)
- Certificat formation supérieure en comptabilité (Vevey)
- Module TVA (Vevey)
- Brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité (Vevey, Lausanne, Genève, Sion)

## Economie (Lausanne)

- Ecole Supérieure d'Economie ESE

## Controlling (Vevey, Lausanne)

- Diplôme fédéral d'expert/e en finance et en controlling

## Langues (Vevey)

- Français
- Anglais
- Allemand
- Espagnol

## Informatique

- Excel pour la gestion financière (Vevey)
- Brevet fédéral d'informaticien/ne I-CH
- Autres cours sur demande

## Horaire du secrétariat et plan

Virgile Formation  
Quai Maria-Belgia 18  
1800 Vevey  
Tél. 021 921 19 62  
[www.virgile.ch](http://www.virgile.ch)  
E-mail général : [info@virgile.ch](mailto:info@virgile.ch)

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h15.  
Samedi : de 08h00 à 10h30 (hors vacances scolaires).

PHOTO

### Contrat de formation

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N.P. : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_ Canton : \_\_\_\_\_

Tél. privé : \_\_\_\_\_ Natel : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Numéro AVS (treize chiffres) : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_ Fonction : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

N.P. : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Tél. prof. : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Branche économique : \_\_\_\_\_

(«Ecoles & Titres» : rubriques à l'attention des nouveaux participants ) \_\_\_\_\_

Ecoles suivies : \_\_\_\_\_

Titre(s) obtenu(s) : \_\_\_\_\_

#### Je m'inscris à la formation suivante :

- |                                                                              |             |
|------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| <input type="checkbox"/> Formation accélérée<br>Du 15 avril 2010 à mai 2011  | Fr. 9'000.- |
| <input type="checkbox"/> Formation standard<br>Du 26 octobre 2010 à mai 2012 | Fr. 9'000.- |

Comment avez-vous connu Virgile Formation ? \_\_\_\_\_

La facture est à envoyer à  mon adresse privée  mon employeur

(Veuillez cocher ce qui convient)

Si paiement par l'employeur

**Date, signature et timbre de l'employeur :**

**Prière de signer au verso le présent document après avoir pris connaissance des conditions du contrat**



## Conditions du contrat

### Inscription

Seules les inscriptions parvenues dans les délais seront prises en considération dans leur ordre d'arrivée. L'inscription au cours a valeur d'engagement définitif de l'élève pour la période du cours en question, quel que soit le chargé de cours, Virgile Formation s'engageant à pourvoir à son remplacement par un chargé de cours de qualités ou de formation équivalentes.

### Calendrier scolaire

Les vacances Virgile Formation correspondent, dans la mesure du possible, aux calendriers scolaires des cantons.

### Fréquentation des cours

Dans l'intérêt de l'enseignement, les cours seront suivis avec régularité et ponctualité. Aucune réduction de prix n'est accordée pour les leçons manquées. Une attestation peut être délivrée aux personnes ayant suivi les cours très régulièrement (au minimum 80 % de présence).

### Paiement de la finance de cours

Le paiement de la finance de cours s'effectue à réception de la facture.

### Annulation

L'inscription a valeur de contrat, soumis en tant que tel au C.O. Toutefois, la personne qui change d'avis peut révoquer ce contrat par simple communication écrite dans les 7 jours à compter de la date d'inscription, le timbre postal faisant foi.

Après le début du cours, aucune dispense de paiement ni de remboursement ne sera accordée, sauf cas de force majeure et sur demande écrite adressée à la direction. Dans tous les cas, des frais de gestion d'un montant de 100 francs seront exigés.

### La direction se réserve le droit

- de renvoyer ou d'annuler un cours qui ne réunirait pas assez de participants
- de prendre toute mesure jugée opportune pour assurer la bonne marche des cours
- de modifier l'horaire.

### Responsabilité

La direction décline toute responsabilité quant aux objets déposés dans les locaux.

### Le présent document fait office de reconnaissance de dette au sens de l'article 82 LP.

Je, soussigné, reconnais avoir pris connaissance des conditions du contrat, les accepte, et m'engage à régler la finance de cours à réception de la facture.

Date :

Signature :

**Bulletin à retourner à Virgile Formation**

# A

Nicht frankieren  
Ne pas affranchir  
Non affrancare

Geschäftsantwortsendung Invio commerciale-risposta  
Envoi commercial-réponse



Virgile Formation  
Case postale  
1800 Vevey